



**DORE ALLIER**  
Syndicat Intercommunal  
d'Alimentation en Eau Potable

**SIAEP DORE -ALLIER**

Place de la Mairie  
63190 LEZOUX  
Tel : 04 73 73 11 51  
siaepdoreallier@orange.fr

Nombres de Membres :  
en exercice : 16  
présents : 12  
votants : 14

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

-00000-

L'an Deux Mille Vingt Quatre le 26 juin à Dix-Huit Heures,  
le Comité du Syndicat dûment convoqué s'est réuni  
en session ordinaire, à la salle des Fêtes de Saint-Jean-d'Heurs  
3 Place Rouget de Lisle 63190 SAINT JEAN D'HEURS  
sous la présidence de Monsieur MAZELIER Vincent.

Date de convocation : 11/06/2024

**PRESENTS :** MMES GONINET L., GRENIER M.C., TARTRY-LAVEST A.,  
MS AURIEL L., BARGOIN J., BLANCHOZ P., DERBIAS J.L.,  
MS DUROHANY D., DURUPT S., MAURIN D., MAZELIER V.,  
M. ORCIERE T.

**ABSENTS :** MS BRIVARY J.F., GARMIS F., GIRARD J.B., ROUVIDANT J.L.,

**POUVOIRS :** M. GIRARD J.B. POUVOIR A M. MAZELIER  
M. ROUVIDANT POUVOIR A M. MAURIN D.

### DELIBERATION N° 2024-06-08

#### **OBJET : Convention de groupement de commandes entre le SIEA Rive Gauche de la Dore et le SIAEP Dore Allier pour l'étude de maîtrise d'œuvre et l'exécution des travaux pour la création d'une interconnexion**

Monsieur le Président explique au comité que dans le cadre de la sécurisation d'alimentation en eau potable, le SIEA Rive Gauche de la Dore et le SIAEP Dore Allier souhaitent réaliser l'étude de maîtrise d'œuvre et l'exécution des travaux pour la création d'une interconnexion.

L'interconnexion servira en SECOURS et devra fonctionner dans les deux sens :

- Vente d'eau de Rive Gauche à Dore Allier
- Vente d'eau de Dore Allier à Rive Gauche

A cette occasion, le SIEA Rive Gauche de la Dore et le SIAEP Dore Allier ont décidé de lancer la consultation de la maîtrise d'œuvre pour étudier la faisabilité de ce projet et suivre son exécution.

Le coordonnateur est mandaté pour passer et/ou exécuter les prestations ou commandes ou marchés prévus dans le cadre de cette convention au nom et pour le compte de l'ensemble des membres du groupement.

Cependant il rend compte aux membres du groupement des conditions dans lesquelles il a procédé aux définitions des programmes des études, aux consultations des entreprises, aux analyses des offres ainsi qu'aux choix des attributaires des marchés.

Dans les cas prévus à la présente convention, il est nécessaire d'obtenir un accord préalable des membres du groupement avant d'engager ses actions ;

Certifié exécutoire,  
Reçue en sous préfecture le :  
Publié le :

.../...

ASOS JUL 5 0  
ASOS JUL 5 0

Les marchés seront attribués conformément au Code des Marchés Publics.

Maîtrise d'œuvre :

Le choix du maître d'œuvre se fera en accord avec les présidents des structures du présent groupement.

Entreprise(s) de travaux :

Le maître d'œuvre présentera le rapport d'analyse au minimum à 2 élus au sein de chaque signataire du groupement lors d'une réunion conjointe entre les deux parties.

Les marchés seront signés par le coordonnateur du groupement.

La répartition financière de la maîtrise d'œuvre et des travaux sera faite de la manière suivante :

- 50 % SIAEP DORE ALLIER
- 50 % SIEA RIVE GAUCHE DE LA DORE

A l'issue de cette étude et selon les propositions techniques, les travaux nécessaires seront réalisés et les décisions seront actées par une nouvelle convention :

- Le prix de vente de l'eau,
- Les modalités de fonctionnement de ces interconnexions,
- Les devoirs et obligations de chacun des syndicats.

La présente convention a pour objet de définir les modalités de mise en place d'un groupement de commandes entre les syndicats RIVE GAUCHE DE LA DORE et DORE ALLIER afin de préciser les obligations respectives de chacune des deux parties en ce qui concerne :

1. La maîtrise d'œuvre en général
2. Le dossier de demande de subvention
3. Le suivi et les modalités de paiement
4. L'exécution des travaux

Après avoir entendu l'exposé,

Le Comité syndical

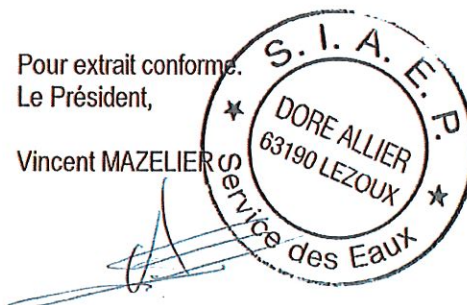
- ✓ Accepte la présente convention,
- ✓ Autorise le Président à signer la convention et tous les documents utiles pour la bonne exécution de celle-ci.

VOIX POUR : 13  
ABSTENTION : 1  
VOIX CONTRE : 0



Pour extrait conforme.  
Le Président,

Vincent MAZELIER



Certifié exécutoire,  
Reçue en sous préfecture le :  
Publié le :

02 JUL. 2024  
02 JUL. 2024

.../...